



SAINT GEORGES DE MONS

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
14 Septembre 2020

L'An deux mille vingt, le 14 Septembre, le Conseil Municipal de la ville de SAINT GEORGES DE MONS, dûment convoqué s'est assemblé à 19 heures, salle du conseil en Mairie de Saint Georges de Mons, lieu ordinaire de ses réunions pour la tenue d'une séance, sous la présidence de Monsieur PERRIN, Maire de Saint Georges de Mons.

Date de convocation : 08/09/2020

Présents : M.PERRIN, Maire

MM. RAYNAUD, DIAS, DESGEORGES, BONNAFOUX, MILLIERAS, GRATADEIX, FREITAS, TRIPHON arrivée à 19h30, VAN PANTEGHEM, ELOY, BESSE-LE PROVOST, DUPOUX, MARTIN, VALANCHON, AGRAIN, BALLY

Excusés : MME LEFOUR Maryse ayant donné procuration à M.PERRIN
MME TRIPHON Isabelle ayant donné procuration à MME ELOY
M.CROISIER Franck ayant donné procuration à M.RAYNAUD

Absents : —

La séance ouverte, il a été conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Mme ELOY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

QUESTIONS DÉBATTUES

Les débats de l'assemblée sont à disposition du public au procès verbal de la réunion.

SIEG : Adhésion au groupement de commande d'électricité suite à la fin du Tarif Réglementé de Vente d'Electricité (TRVE).

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'électricité porté par le SIEG. Ce groupement permet la mutualisation de la commande publique avec le SIEG et ses communes adhérentes et, par l'effet de masse induit, de négocier les meilleurs tarifs possibles auprès des fournisseurs d'électricité.

SMADC : Désignation d'un délégué communal

Le conseil municipal valide, par 18 voix pour et 1 abstention (M.BALY) le changement de représentant communal au SMADC des Combrailles, M.PERRIN ayant été nommé délégué de la communauté de communes au SMADC. Les représentants pour la commune seront MME LEFOUR (titulaire) et MME ELOY (suppléante).

Adhésion au service de médecine du travail du Centre de Gestion

Le Conseil Municipal, valide à 18 voix pour et 1 abstention (M.BALY) l'adhésion au service de médecine du travail porté par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme. Le Centre de Gestion ayant une permanence aux Ancizes-Comps, cette adhésion permettrait d'éviter aux agents de faire un aller-retour à Riom pour leur visite médicale.

Adhésion au service de retraite du centre de gestion

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'adhésion au service Assistance Retraite du Centre de Gestion. Ce service a pour but d'accompagner les collectivités dont certains agents sont amenés à prendre leur retraite, ce qui est le cas de Saint Georges de Mons.

Décision modificative au budget principal n°1

Le Conseil Municipal valide par 18 voix pour et 1 abstention (M. BALY) le projet de DM n°1 au budget principal.

Section de Fonctionnement : Totaux inchangés

Dépenses :

Art.673 Titres annulés : + 700 €

Art. 6688 : Intérêt dette (EPF SMAF) : + 800 €

Art. 023 : Virement à la section d'investissement : - 1500 €

Recettes :

RAS.

Section d'investissement : + 4898,20 € prévisionnels

Dépenses :

Art. 27638 - Dette EPF SMAF (capital) : + 9400 €

Art.275 : Dépôts et caution : - 4501,80 €

Recettes :

Art. 021 : Virement de la section de fonctionnement : -1500 €

Art. 1641 : Emprunt : + 6398,20 €

Retrait de la délibération n°2020-38

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la demande de retrait de la délibération 2020-38 portant délégation de compétence au Maire en matière de recrutement temporaire.

Modification de la délibération n° 2020-40

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la modification de la délibération n°2020-40 portant désignation des membres du CCAS.

En effet, il convient de créer un CCAS dont la composition respecte les règles suivantes :

- Maire, en président de droit
- Un nombre d'élus qui est égal au nombre de membres nommés par arrêté du Maire en tant que personnes non-membres du Conseil Municipal.

Cession de la parcelle BL 329 issue de la BL 51

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité, la cession de la parcelle BL 329 au bénéfice de Mme BOURDELEIX. Il est rappelé que le précédent Conseil Municipal avait convenu avec l'intéressée que cette vente serait à « prix coûtant » pour la commune.

Rapport des délégations données au Maire

Le maire fait état de 16 déclarations d'intention d'aliéner (DIA) n'ayant fait l'objet de l'exercice de droit de préemption urbain (DPU).

Il fait également état d'une souscription à une ligne de trésorerie de 300 000 €. Cette souscription est nécessaire car la ligne de trésorerie de 2019 est arrivée à échéance avant que la Commune n'ait pu procéder au remboursement intégral du capital.

Rapport d'activité des syndicats intercommunaux :

1/ CC CSM

M. PERRIN fait état à l'assemblée que la CC CSM est en recherche d'architecte pour le projet pôle enfance jeunesse prévu dans l'ancienne école Notre Dame. M. BALY fait remarquer que ce dossier est un symbole de la continuité républicaine.

2/ SIAEP Sioule et Morge :

Élection du Président : Mr CAILLOUX Luc

3/ SIRB : RAS

Il est annoncé que le SIRB n'augmente pas la participation financière demandée à ses communes membres au titre de 2020.

4/ SITCOM de Pontaurmur Pontgibaud :

Élection du Président : Mr BATTUT Laurent

5/ SMAD des Combrailles :

Une Assemblée Générale est prévue pour le 18 Septembre 2020

6/ Etablissement Public Foncier —SMAF :

Une Assemblée Générale est à venir

7 / SIEG du Puy de Dôme : RAS

Une Assemblée Générale est prévue pour le 26 Septembre 2020.

Questions Diverses

Mr GRATADEIX demande à ce que les réunions du Conseil Municipal se fasse un jour fixe de la semaine. Mme Triphon pense que mettre un jour fixe peut pénaliser certains élus qui ne pourront jamais se rendre aux réunions. Mr BALY rappelle que les réunions du conseil municipal étaient prévues le mardi soir, puisque la communauté de communes programait les réunions de commissions les lundi et mercredi, réunion du conseil communautaire les jeudis , et vendredi autres syndicats mixtes.

Mr GRATADEIX expose ensuite le prix élevé des ordures ménagères, M. PERRIN rappelant l'absence de Mme LEFOUR affirme que cette dernière apportera les éléments de réponse prochainement à M. GRATADEIX.

Mr GRATADEIX demande s'il serait possible d'installer une guirlande à Courteix pour les fêtes de fin d'année.

Mr GRATADEIX demande s'il est possible de faire des échanges de terrain sans passer par un notaire. Mr BALY pense qu'à partir du moment où il faut une inscription au cadastre seul le notaire est habilité à légaliser l'échange.

Mr VAN PANTHEGEM fait le constat que certains automobilistes roulent à une vitesse excessive sur la route de Montbuisson et demande au Conseil Municipal de réfléchir à un moyen pour ralentir cette circulation.

Mr BALY et Mme VALANCHON interviennent au sujet de la numérotation des maisons, ils trouvent l'article LA MONTAGNE ambiguë. En effet, pour eux, la nouvelle municipalité s'approprie le travail du précédent mandat accompli par Mr ARCHAUD, 1er adjoint de l'époque.

M. PERRIN précise que si la phase de conception du dossier a effectivement été accomplie par M. ARCHAUD, la phase opérationnelle incluant commande des numéros manquants et distribution à la population est, quant à elle, assurée par le mandat 2020-2026. Il ne s'agit pas d'une appropriation politique du dossier dans la mesure, où la priorité annoncée consistait à clore ce dossier.

Mme VALANCHON demande alors pourquoi elle n'a pas été conviée à la distribution à la population le jour où cette dernière était prévue.

Il est répondu que, contrairement à l'organisation qui fut retenue pour la distribution des masques de protection, il n'y avait pas de jour fixé pour la distribution. Tous les élus pouvaient participer en fonction de leur disponibilité. Des listings restent à ce jour en mairie à la disposition des élus pour assurer la distribution des numéros.

M.BALY demande à recevoir le Compte Administratif détaillé de 2019.

M.BALY demande à être inscrit à la commission Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes. M.PERRIN répond qu'il y a 12 commissions communautaires, un seul conseiller municipal par commune peut siéger par commission. A ce titre, M.PERRIN a inscrit Céline DESGEORGES, adjointe à l'Education et à la Culture, pour siéger à la commission Enfance Jeunesse.

M. PERRIN effectue un point sur les finances communales :

Depuis le début du mandat plusieurs économies de fonctionnement ont été réalisées, il reste des factures à régler à hauteur de 200 000 € dans l'attente de 80 000€ de subventions/dotations, et une ligne de trésorerie de 245 000 € à rembourser.

Discussion de principe sur l'adhésion au groupement de commande SOLAIRE DÔME :

Mr RAYNAUD informe le Conseil Municipal d'un projet consistant à équiper plusieurs bâtiments communaux de panneaux solaires. Les bâtiments identifiés ont été classés par niveau de rentabilité 7 bâtiments sont éligibles si l'on considère les niveaux dits de rentabilité « très forte » et « forte ». Sur ces 7 bâtiments éligibles, 3 d'entre eux sont en rentabilité très forte. Mr RAYNAUD demande l'avis du Conseil Municipal pour mettre les bâtiments en projets d'intentions afin d'obtenir une étude poussée en terme d'investissement, de rentabilité et éventuellement de mutualiser les travaux au niveau communautaire.

La séance est levée à 20h15

Le Maire,

M.Julien PERRIN

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ